

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BLODELSHEIM - SEANCE DU 8 Avril 2011

Sous la présidence de Monsieur François BERINGER , Maire

Etaient présents : BRUN Bernard, BRUN Claude, DREYER Grégory, FOHRER Simone, GOETZ Marc, HOMBERT Liliane, INVERNIZZI Corinne, LANG Annette, MULLER Monique

Absents non excusés et non représentés : BERINGER Ludovic, DANNER Christophe, LAVANOUX Laurent

Absents excusés et représentés : SARTORIO Etienne

Absent excusé et non représenté : WALTISPERGER Patrice

Procurations : SARTORIO Etienne à GOETZ Marc

Secrétaire de séance : Daniel MAURER

ORDRE DU JOUR :

- 1.APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4.3.2011**
 - 2.BATIMENTS COMMUNAUX : RENOVATION DES FACADES ET TOITURES DU BATIMENT ABRITANT « L'ACCUEIL DE LOISIRS »**
 - 3.COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE**
 - 4.COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION « FLEURISSEMENT »**
 - 5.BATIMENT COMMUNAL « LA BARONNIE »**
 - 6.ACCUEIL DE LOISIRS : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**
 - 7.DIVERS ET INFORMATIONS**
 - a) Urbanisme
 - b) Conseil Municipal des enfants
 - c) Achat de terrain
 - d) Convention de conseil et d'assistance/A.D.A.U.H.R.
 - e) Informations diverses
- TOUR DE TABLE**

1.APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4.3.2011

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 4 mars 2011 est approuvé à l'unanimité.

2.BATIMENTS COMMUNAUX : RENOVATION DES FACADES ET TOITURES DU BATIMENT ABRITANT « L'ACCUEIL DE LOISIRS DES ENFANTS »

Par délibération du 4 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé de procéder au ravalement des façades et à la réfection des toitures du bâtiment communal situé 44 et 46 rue du Général de Gaulle destiné à l'accueil de loisirs des enfants.

Monsieur le Maire rend compte de la séance d'analyse des offres réceptionnées dans le cadre de la procédure engagée pour la conclusion des marchés de travaux et informe l'assemblée que les entreprises retenues sont les suivantes :

Lot	Entreprise	Montant TTC
Etanchéité PVC/Zinguerie	Ets HUG	54 240,30 €
Menuiserie extérieure PVC	Ets ACTEA	6 979,47 €
Peintures	Ets DIETRICH	22 724,00 €
Echafaudages	Ets BERINGER	7 618,22 €

Le Conseil Municipal en prend acte.

3.COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Monsieur Bernard BRUN présente et commente le compte-rendu de la réunion de la Commission Technique tenue le 22 mars 2011 joint en annexe N° 1 du présent procès-verbal.

Le Conseil Municipal prend acte du compte-rendu et

- **VALIDE** les propositions de la Commission en matière d'ouverture de crédits pour l'installation d'un candélabre dans la rue du Général de Gaulle, le remplacement de certaines moquettes à la Mairie et à l'école DEWATRE, l'achat de panneaux de signalisation (voie sans issue, chiens...),
- **DECIDE** de reconsidérer le problème du déplacement des conteneurs « point apport volontaire » à proximité du carrefour giratoire et d'analyser la situation sur place
- **CHARGE** la Commission Technique de poursuivre l'étude des différents points pour lesquels une visite sur site est nécessaire ou pour lesquels des devis ont été sollicités.

4.COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION « FLEURISSEMENT »

Mme Annette LANG présente et commente le compte-rendu de la réunion de la Commission « Fleurissement » tenue le 21 mars 2011 en présence des agents techniques de la commune.

Elle informe l'assemblée que deux des trois palmiers se trouvant sur le carrefour giratoire ont nécessité un remplacement. Le coût de l'opération s'est élevé à 1 530 € TTC.

Par ailleurs, il sera créé au printemps 2011, à la demande du Conseil Municipal des enfants, un massif de fleurs représentant l'emblème de Blodelsheim et ce dans l'espace vert attenant au carrefour giratoire.

Elle signale que quatre arbres du verger communal atteints par le feu bactérien, ont été arrachés : l'état sanitaire de ce verger nécessite une surveillance particulière pour éviter la propagation de cette maladie.

Enfin, elle informe l'assemblée que la Commission contactera, au courant de l'été 2011, l'Association Départementale du Tourisme afin de solliciter l'avis d'un spécialiste sur les possibilités pour la commune d'obtenir « une fleur » dans le cadre du concours des villes et villages fleuris.

Le Conseil municipal prend acte de ces informations.

5. BATIMENT COMMUNAL « LA BARONNIE »

La commune est propriétaire de l'immeuble dénommé « la Baronnie » situé en lisière de la forêt de la Harth à 200 m de la RD 468, sur une parcelle cadastrée section 41 N° 21 d'une surface de 21 a 60. Cette propriété est louée à M. et Mme REYMANN depuis le 1^{er} décembre 2000.

Par lettre du 9 juillet 2010, M. et Mme REYMANN ont formulé le souhait d'acquérir le bien. Monsieur le Maire rend compte des entretiens qu'il a eus avec les demandeurs à ce propos.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'estimation de la valeur de l'immeuble effectuée par la Direction Générale des Finances Publiques en date du 4 Octobre 2010,

Vu la situation particulière du bien du fait de sa localisation hors agglomération et de ses caractéristiques,

Après longue délibération,

Le Conseil Municipal se prononce comme suit :

Pour la vente de la propriété au prix de 275 000 € ferme et définitif :	7 voix
Contre la vente :	3 voix
Abstention :	1 voix

Monsieur le Maire est chargé de communiquer la décision de l'assemblée à M. et Mme REYMANN.

6. ACCUEIL DE LOISIRS : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

a) Délégation de service public

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1411-5 ; L.1411-7 et L.2121-29 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 juillet 2010 approuvant le principe de délégation de service public pour la gestion de l'accueil de loisirs des enfants,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé les 16 et 17 novembre 2010 pour publication dans les journaux d'annonces légales ;

Vu le rapport de Monsieur le Maire relatif au déroulement de la procédure engagée ;

Vu le cahier des charges et le règlement de consultation joints au rapport présenté par Monsieur le Maire ;

Vu le projet de contrat de délégation ;

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci, la rémunération du délégataire et l'identité de son attributaire ;

Considérant qu'à l'issue de la procédure de mise en concurrence il apparaît que l'offre la plus intéressante pour la commune est celle de la Fédération Départementale des Foyers-Clubs du Haut Rhin ;

Le Conseil Municipal, après délibération, **DECIDE** de confier sous forme de délégation de service public la gestion de l'accueil de loisirs des enfants (périscolaire) à la Fédération Départementale des Foyers Clubs du Haut Rhin ;

APPROUVE les termes du contrat de délégation présenté ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat de délégation.

b)Achat de mobilier

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a lancé une consultation en vue de l'achat du mobilier et matériel nécessaires à l'équipement du local destiné à l'accueil des enfants (tables, chaises, matériel pédagogique...). L'assemblée autorise le Maire à passer commande dans la limite du crédit ouvert au budget.

7.DIVERS ET INFORMATIONS

a) Urbanisme

Monsieur le Maire communique la liste des demandes de permis de construire et déclarations de travaux introduites en mairie depuis la dernière réunion du Conseil Municipal (PC N° 11B0005 à B0007 – DT N° 11B0002).

b) Conseil Municipal des enfants

Mme Liliane HOMBERT rend compte des activités du Conseil Municipal des enfants. Elle signale, entre autre, qu'il travaille sur un projet d'optimisation des espaces de la cour d'école. Il envisage également de lancer un concours pour trouver un nom pour « le périscolaire ». Enfin, Monsieur Henri GOETZ est intervenu à deux reprises lors de réunions pour présenter le patrimoine communal, interventions forts appréciées par les enfants.

c) Achat de terrain

En séance du 4 mars 2011, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée section 51 N° 91 de 25 a 78 appartenant à M. et Mme HASSLER Henri.

Cette décision a été notifiée au propriétaire qui demande que la rédaction de l'acte de vente soit confiée à Maîtres COUSTAU et BOISUMEAU d'Ensisheim.

Le Conseil Municipal accepte de rectifier sa délibération du 4.3.2011 en ce sens.

d) Convention de conseil et d'assistance / ADAUHR

La convention de conseil et d'assistance conclue avec l'A.D.A.U.H.R. (Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut Rhin) le 15 avril 2008 est échue.

Monsieur le Maire propose de la renouveler pour une durée de trois ans et présente la nouvelle convention.

Le Conseil municipal, après délibération,

APPROUVE le document

AUTORISE le Maire à le signer.

e) Informations diverses

- les travaux de remplacement de vannes au château d'eau ont été réalisés.
- le nouveau terrain de football est ensemencé.
- le mât de l'antenne de téléphonie mobile a été posée par France Orange.
- la commission des finances se réunira le 13 avril 2011 pour l'élaboration du budget 2011.
- la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 20 avril 2011.
- une séance de formation à l'intention des élus et organisée par l'Association des Maires du Haut Rhin, aura lieu Samedi le 9 avril sur le thème « Réforme des documents d'urbanisme issue des lois Grenelle ».

TOUR DE TABLE

Monique MULLER : elle signale que la cabine téléphonique située dans la rue du Canal d'Alsace mériterait un nettoyage.

Marc GOETZ :

- Les dossiers relatifs aux travaux de rénovation des vestiaires et toilettes de la salle polyvalente suivent leur cours.
- Il propose d'implanter un panneau d'affichage au Poney Parc afin d'y apposer les informations municipales ; l'assemblée estime que la diffusion du « Ganz.info » est suffisante.
- Il souhaiterait que le Conseil Municipal prenne position pour défendre le site nucléaire de Fessenheim et intervienne énergiquement auprès des autorités.
La question sera redébatue ultérieurement.

Bernard BRUN :

Il informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion relative à l'élaboration du « GERPLAN ». Le GERPLAN (Plan de gestion de l'espace rural et périurbain) est un outil d'aide à la décision mise en place à l'initiative du Département pour coordonner les actions d'aménagement et gérer de manière durable l'espace rural.

Son objectif est de répondre dans la mesure du possible aux questions complexes de la gestion de l'espace.

Sont appelés à intervenir dans l'élaboration du GERPLAN, les élus, les agriculteurs, les associations de protection de la nature et les habitants...

Corinne INVERNIZZI : Nouvelles de l'E.C.S. :

. L'E.C.S. organisera un « Barathon » les 15 et 16 avril 2011 ;

. Des jeux inter villages sont programmés en juillet 2011.

Chaque commune de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » est invitée à constituer une équipe de 24 personnes dont 3 élus, pour y participer.

Il convient de trouver un « capitaine » pour constituer et mener l'équipe de Blodelsheim.

. 2 boums (teufs) seront organisées à la salle polyvalente de Blodelsheim les 3 septembre 2011 et 22 Octobre 2011.

François BERINGER : M. JECKER Yves a sollicité la location de la salle polyvalente pour l'organisation d'une exposition avicole en 2012 par le Club Palmipèdes et Volailles. Il confirmera la date ultérieurement (probablement le 5.2.2012).

Comme l'année précédente, la commune participera à raison de 300 € aux frais de location de la salle.

Par ailleurs, il souhaiterait organiser à la salle polyvalente l'assemblée générale des sociétés d'aviculture Haut-Rhinoises en avril 2012.

Le Conseil municipal accepte cette demande.

La séance est levée à 23 H.

Blodelsheim, le 14 avril 2011

Le Maire

François BERINGER